

GARANTIE POWERWALL TESLA (CANADA)

Date d'entrée en vigueur : 26 juillet 2024

S'applique à :

Powerwall 2 CA	Numéro de pièce 1108572-xx-x Numéro de pièce 1092170-xx-x Numéro de pièce 2012170-xx-x Numéro de pièce 3012170-xx-x
Powerwall 3	Numéro de pièce 1707000-xx-x
Gateway	Numéro de pièce 1099752-xx-x
Backup Gateway	Numéro de pièce 1118431-xx-x Numéro de pièce 1232100-xx-x
Gateway 3	Numéro de pièce 1841000-xx-x
Compteur d'énergie	Numéro de pièce 1112484-xx-x
Dispositif d'arrêt du système solaire Tesla	Numéro de pièce 1550379-xx-x

Garantie de 10 ans

La présente garantie limitée s'applique au Powerwall 2 et/ou au Powerwall 3 (collectivement reportés sous le nom de « Powerwall ») et aux produits connexes listés dans le tableau ci-dessus (les « produits Tesla »), à condition qu'ils soient installés sur votre site. Tesla Motors Netherlands B.V. garantit que :

(1) Votre batterie Powerwall ne présentera aucun défaut pendant les dix années suivant la date d'installation initiale

(2) Votre batterie Powerwall aura une capacité énergétique de 13,5 kWh à sa date d'installation initiale et conservera sa capacité énergétique de la manière indiquée dans le tableau ci-dessous.

Application	Conservation de l'énergie¹	Limites de fonctionnement
Autoconsommation d'énergie solaire / source de secours uniquement ²	80% après 10 ans suivant la date de l'installation initiale	Cycles illimités
Toute application non mentionnée ci-dessus, ou toute combinaison d'applications comprenant une application non mentionnée ci-dessus	80 % après 10 ans suivant la date de l'installation initiale	37,8 MWh de décharge cumulée d'énergie ³

¹ Exprimée en % de la capacité nominale de 13,5 kWh.

² Conservation de l'énergie solaire produite par le panneau solaire et utilisation de cette énergie solaire pour (i) autoconsommation quotidienne et/ou (ii) source d'alimentation de secours.

³ Mesuré à la sortie AC de la batterie.

Votre système peut (mais pas nécessairement) inclure d'autres produits Tesla.

Le Powerwall 3 peut également être installé avec un ou plusieurs dispositifs d'arrêt du système solaire Tesla. Le dispositif d'arrêt du système solaire Tesla est un dispositif installé sous le champ solaire lorsque cela est nécessaire pour se conformer aux exigences d'arrêt rapide du Code canadien de l'électricité. Les dispositions applicables de la présente garantie limitée ne s'appliqueront au dispositif d'arrêt du système solaire Tesla que s'il a été installé dans un système avec un Powerwall et, le cas échéant, Tesla, Inc. garantit que votre (vos) dispositif(s) d'arrêt du système solaire Tesla sera (seront) exempt(s) de défauts pendant vingt-cinq (25) ans à compter de sa date d'installation initiale.

À noter que cette garantie (et sa durée) est soumise à un certain nombre d'exclusions et limitations importantes, qui sont exposées en détail ci-après.

Recours

Si votre produit Tesla n'est pas conforme à la garantie ci-dessus, Tesla pourra, à son entière discrétion, soit réparer votre produit Tesla (avec des pièces neuves ou réusinées), le remplacer par un produit équivalent (neuf ou réusiné), ou vous rembourser le prix de marché d'un produit équivalent au moment de la réclamation au titre de la garantie. Si Tesla choisit de réparer ou de remplacer votre produit Tesla et que le travail est effectué par un installateur certifié de Tesla, la présente garantie limitée comprend le remboursement des frais de main-d'œuvre raisonnables à l'installateur certifié qui effectue le travail conformément aux politiques standard de Tesla. Si votre produit Tesla est réparé ou remplacé au titre de cette garantie, le reste de la période de garantie d'origine s'appliquera au produit réparé ou remplacé. Sauf dans la mesure prévue par toute *loi provinciale sur la protection du consommateur* ou son équivalent, la période de garantie d'origine ne saurait en aucune circonstance être étendue à la suite de la réparation ou du remplacement de votre produit Tesla.

Quels sont les produits couverts?

Cette garantie s'applique à tout Powerwall ou tout produit Tesla qui (1) a été acheté auprès de Tesla ou d'un revendeur agréé de Tesla au Canada, (2) porte l'un des numéros de pièce mentionnés ci-dessus et (3) est installé au Canada. Veuillez communiquer avec Tesla si vous avez des préoccupations concernant la question de savoir si vous avez acheté votre produit Tesla auprès d'un revendeur agréé de Tesla.

Qui peut soumettre une réclamation?

Les réclamations au titre de la garantie peuvent être soumises par l'utilisateur final qui a acquis le produit Tesla et l'a mis en service pour la première fois, ou au nom de celui-ci. Un propriétaire subséquent du produit Tesla qui fournit une preuve de propriété a également le droit de soumettre des réclamations au titre de la garantie.

Limitations de garantie et exonération de responsabilité

CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE FOURNIE RELATIVEMENT À VOTRE POWERWALL ET AU PRODUIT TESLA CONNEXE. Toutes autres garanties, procédures de recours ou conditions, qu'elles soient orales, écrites, prévues par la loi, expresses

ou implicites (y compris toute garantie de qualité marchande et d'adéquation à un but et garantie contre les vices cachés), sont déclinées expressément. Si une exonération de responsabilité à l'égard de telles garanties est interdite, Tesla limite la durée des recours au titre de telles garanties aux durées et aux recours décrits dans la présente garantie.

Relation avec le droit de la consommation

La présente garantie vous accorde des droits juridiques précis. Vous pouvez également jouir d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un État à l'autre. Par exemple, certains territoires n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, ce qui veut dire que les limitations mentionnées dans l'article « Limitations de garantie et exonération de responsabilité » ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les modalités de cette garantie s'appliquent dans la mesure permise par les lois applicables. Pour une description complète de vos droits légaux, vous devriez consulter les lois qui s'appliquent à votre territoire.

Exclusions générales

La présente garantie ne s'applique pas aux défauts ou perte de capacité énergétique résultant d'un des éléments suivants, chacun de ceux-ci pouvant entraîner l'annulation de votre garantie : (i) abus, mauvaise utilisation ou négligence, ou dommages causés par ou résultant d'une installation, d'un fonctionnement, d'un entretien ou d'une réparation non conforme aux spécifications et aux manuels applicables au produit Tesla, (ii) accidents ou événements de force majeure, notamment, la foudre, les inondations, les tremblements de terre, les incendies ou d'autres événements hors du contrôle raisonnable de Tesla; (iii) modification ou réparation de votre produit Tesla effectuée par toute personne autre que Tesla ou un installateur certifié par Tesla; (iv) l'ouverture du boîtier externe de votre Powerwall par toute personne autre que Tesla ou un installateur certifié par Tesla; (v) le manquement à l'utilisation ou à l'entretien de votre produit Tesla conformément au Manuel du propriétaire; (vi) toute tentative de modification de votre produit Tesla, que ce soit par des moyens physiques, la programmation ou autre, sans le consentement écrit exprès de Tesla; ou (vii) le retrait et la réinstallation de votre produit Tesla à un endroit autre que l'emplacement d'installation d'origine, sans le consentement écrit exprès de Tesla.

De plus, cette garantie ne couvre pas (a) l'usure normale ou la détérioration, ou des défauts, bosselures ou marques superficielles qui n'ont pas d'incidence sur le rendement de votre produit Tesla; (b) un bruit ou des vibrations qui ne sont pas excessifs ou inhabituels et qui n'ont pas d'incidence sur le rendement de votre produit Tesla; (c) un endommagement ou la détérioration qui survient après l'expiration ou l'annulation de la période de garantie; ou (d) le vol de votre produit Tesla ou d'un de ses composants.

Exclusion due à l'omission d'établir la connexion à Internet ou d'enregistrer votre Powerwall

Pour offrir la présente garantie pour une période de 10 ans, Tesla exige d'avoir la possibilité de mettre à jour votre Powerwall au moyen de mises à niveau à distance du micrologiciel. L'installation de ces mises à niveau à distance peut interrompre le fonctionnement de votre Powerwall pendant une courte période. En installant votre Powerwall et en établissant la connexion à Internet, vous acceptez que Tesla mette à jour de temps à autre votre Powerwall au moyen de ces mises à niveau à distance, sans préavis. Si votre Powerwall n'est pas connectée à Internet pendant une période prolongée, ou si elle n'a pas été enregistrée auprès de Tesla, nous pourrions ne pas être en mesure de fournir d'importantes mises à niveau à distance du micrologiciel. En pareilles circonstances, nous pourrions ne pas être en mesure d'honorer

intégralement votre garantie de 10 ans. Nous préférierions éviter une telle situation; c'est pourquoi nous tenterons de vous contacter si la connexion Internet de votre Powerwall est interrompue pour une période prolongée. Si vous n'avez pas acheté votre Powerwall directement chez Tesla ou une de nos filiales **veuillez enregistrer votre Powerwall auprès de Tesla⁴** afin que nous puissions communiquer avec vous, si nécessaire. Même si nous ne pouvons pas honorer intégralement votre garantie de dix ans pour les raisons ci-dessus, nous honorerons toujours votre garantie pendant au moins quatre ans après la date à laquelle votre Powerwall a été installée pour la première fois, soumis à un certain nombre d'exclusions et limitations indiquées dans cette garantie.

⁴ L'installateur certifié par Tesla qui vous a vendu votre Powerwall devrait vous donner l'occasion d'enregistrer votre Powerwall durant la procédure de mise en service. Afin de vous enregistrer, vous devrez accepter la politique de confidentialité de Tesla (www.tesla.com/legal). Si vous ne vous enregistrez pas au moment de l'installation, vous pouvez le faire plus tard en nous contactant à l'adresse courriel ou aux numéros de téléphone indiqués à la fin de cette garantie.

Modifications et renonciations

Aucune personne ou entité, y compris un employé ou un représentant autorisé de Tesla, ne peut modifier une partie quelconque de cette garantie ou y renoncer. Tesla peut à l'occasion offrir de payer une partie ou la totalité du coût de certaines réparations qui ne sont pas couvertes par la présente garantie, soit pour certains modèles du produit Tesla ou sur une base ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit de faire ce qui précède à tout moment sans contracter quelque obligation que ce soit de faire un paiement semblable à d'autres propriétaires de produit Tesla.

Limitation de responsabilité

SAUF DANS LA MESURE EXIGÉE PAR TOUTE LOI PROVINCIALE SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR OU AUTRE LOI ÉQUIVALENTE, TESLA NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE À L'ÉGARD DE DOMMAGES-INTÉRÊTS CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS, PARTICULIERS, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS DÉCOULANT DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, QUELLE QUE SOIT LA FORME DE L'ACTION INTENTÉE, ET INDÉPENDAMMENT DE LA QUESTION DE SAVOIR SI TESLA A ÉTÉ INFORMÉE DE TELS DOMMAGES, OU AURAIT AUTREMENT PU EN PRÉVOIR LA POSSIBILITÉ. LA RESPONSABILITÉ DE TESLA DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE SAURAIT DÉPASSER LE MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR VOTRE POWERWALL. CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS OU RESTREIGNENT L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS, Y COMPRIS DES DOMMAGE-INTÉRÊTS INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, AUQUEL CAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS, OU NE S'APPLIQUER QUE DANS UNE MESURE LIMITÉE.

Limitation de l'usage

VOTRE POWERWALL N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE UTILISÉE COMME SOURCE D'ALIMENTATION PRINCIPALE OU DE SECOURS POUR DES SYSTÈMES DE MAINTIEN DES FONCTIONS VITALES OU D'AUTRES APPAREILS MÉDICAUX, NI À QUELQUE AUTRE UTILISATION OÙ UNE DÉFAILLANCE DU PRODUIT RISQUERAIT D'ENTRAÎNER DES LÉSIONS CORPORELLES AUX PERSONNES OU LE DÉCÈS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS CATASTROPHIQUES. TESLA DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UNE TELLE UTILISATION DE VOTRE POWERWALL. DE PLUS, TESLA SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE RÉPARATION D'UNE POWERWALL UTILISÉE À CES FINS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE LA PRESTATION DE SERVICE PAR TESLA OU DE SON REFUS D'ASSURER LE SERVICE DE VOTRE POWERWALL DANS DE TELLES CIRCONSTANCES.

Droit applicable

Cette garantie est régie par les lois de la province de l'Ontario et par les lois du Canada applicables dans cette province. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980) ne s'applique pas à cette garantie ni ne régit quelque aspect que ce soit de tout différend découlant de cette garantie.

Processus de réclamation

Pour faire une réclamation au titre de la présente garantie, veuillez communiquer avec l'installateur certifié Tesla qui vous a vendu votre produit Tesla. Si vous ne parvenez pas à communiquer avec l'installateur certifié Tesla qui vous a vendu votre produit Tesla, ou si vous

l'avez acheté directement auprès de Tesla, vous devriez communiquer avec Tesla à l'adresse, au courriel ou à l'un des numéros de téléphone indiqués ci-dessous. Pour qu'une réclamation au titre de la garantie soit traitée, la demande doit inclure (i) la preuve de l'achat initial de votre produit Tesla par l'utilisateur final original et de tout transfert subséquent de la propriété, (ii) une description de toute défektivité alléguée et (iii) le numéro de série du produit Tesla ainsi que la date de l'installation initiale. Avant de retourner tout produit à Tesla, veuillez obtenir un numéro d'autorisation de retour de marchandise (ARM) de la part de Tesla en soumettant un formulaire de demande de service par l'entremise du lien ci-dessous.

Coordonnées de Tesla

- **Site Web de Tesla pour envoyer un formulaire de demande d'entretien :**
www.tesla.com/support/powerwall
- **Courriel de Tesla :** powerwallsupport@tesla.com
- **Adresse de Tesla :** Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN, Amsterdam, Netherlands,
à l'attention de : Powerwall Warranty Claims
- **Numéros de téléphone de Tesla**
 - Australie : 61 1 800 294431
 - Autriche : 43 800 80 2480
 - Belgique : 32 800 26614
 - Canada : 1 877 798-3752
 - France : +33 18 288 5096
 - Allemagne : 49 800 724 4529
 - Irlande : 44 800 098 8064
 - Italie : 39 800 59 6849
 - Luxembourg : 35 280 08 0921
 - Pays-Bas : 31 800 3837301
 - Nouvelle-Zélande : 64 800 99 5020
 - Portugal : 35 180 018 0397
 - Afrique du Sud : 27 87 550 3480
 - Suisse : 41 800 002634
 - États-Unis : 1 877 798-3752
 - Royaume-Uni : 44 800 098 8064
 - Japon : 81 3 6890-7700